

VILLE
DE
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du Jeudi 13 juin 2019 -

Présidence de Monsieur Julien RAVIER, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents **21** membres.

19/040/ECSS

**DELEGATION GENERALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS -
DIRECTION TERRITORIALE DES BATIMENTS SUD - Création du centre aéré
Montolivet - Impasse Belnet - 12^{ème} arrondissement - Approbation de
l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux -
Financement**

19-34193-DTBS

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème}
ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER
EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur la création du centre aéré de Montolivet sis Impasse Belnet dans le 12^{ème} arrondissement.

Le centre aéré de Montolivet est actuellement installé dans un vieux bâtiment municipal situé en bordure de l'avenue de Montolivet dans le 12^{ème} arrondissement.

Inadaptés, les espaces intérieurs et extérieurs exigus ne permettent pas le bon fonctionnement des installations au regard des normes et réglementations à respecter tels que l'hygiène et l'accessibilité.

Il a été étudié la possibilité de délocaliser les activités de ce centre aéré vers une propriété bâtie acquise récemment par la Ville de Marseille. Une première étude de faisabilité a montré qu'une extension était nécessaire pour respecter le programme fixé et assurer le bon fonctionnement du futur centre aéré/CMA.

Il est proposé de réaliser les études et les travaux nécessaires à cette délocalisation.

Pour mener à bien cette opération, il convient de prévoir l'affectation de l'autorisation de programme Mission Action Sociale et Solidarités, à hauteur de 1 750 000 Euros relative aux études et travaux.

Pour le financement de cette opération des subventions aux taux les plus élevés possible seront sollicitées auprès des différents partenaires et notamment auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône.

En effet, par délibération n°19/0012/EFAG du 4 février 2019, le Conseil Municipal a approuvé l'avenant à la convention financière passée en 2016 avec le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône qui la proroge jusqu'en 2020.

Cette opération entre dans le cadre de cette convention et pourra ainsi bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental à hauteur de 70%.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Libellé Opération	Coût (Euros)	Base Subventionnable (Euros)	Montant Subvention (Euros)	Collectivité
Création du centre aéré Montolivet	1 750 000	1 458 333	1 020 833	Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
 VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
 VU LE CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE
 VU LA LOI N°92/125 DU 6 FEVRIER 1992
 VU LE DECRET N°97/175 DU 20 FEVRIER 1997
 VU L'ARRETE DU 25 AVRIL 1996 RELATIF A LA COMPTABILITE D'ENGAGEMENT
 VU LA DELIBERATION N°16/0599/EFAG DU 27 JUIN 2016
 VU LA DELIBERATION N°19/0012/EFAG DU 4 FEVRIER 2019
 OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1

Est approuvé la création du centre aéré Montolivet, situé impasse Belnet dans le 12^{ème} arrondissement.

ARTICLE 2 Est approuvée l'affectation de l'autorisation de programme Mission Action Sociale et Solidarités, année 2019, à hauteur de 1 750 000 Euros, pour les études et travaux.

ARTICLE 3 Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est habilité à solliciter des subventions aux taux les plus élevés possibles auprès des différents partenaires et notamment du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, à les accepter et à signer tout document y afférent.

Libellé Opération	Coût (Euros)	Base Subventionnable (Euros)	Montant Subvention (Euros)	Taux	Collectivité
Création du centre aéré Montolivet	1 750 000	1 458 333	1 020 833	70%	Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône

ARTICLE 4 La dépense correspondant à cette opération sera financée en partie par les subventions obtenues et le solde sera à la charge de la Ville. Elle sera imputée sur les budgets 2019 et suivants.

Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Il est donc converti en délibération du Conseil des 11^{ème} et 12^{ème}

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Julien RAVIER**

Enrôlé au CA du 13 juin 2019